



propulsé par  | Santé

- **La réclamation directe aux compagnies d'assurances majeures**
RITMA est fier d'annoncer qu'il est possible pour les membres éligibles d'envoyer directement aux compagnies d'assurances les demandes de règlement au nom de leurs clients, et ce, sans frais.

La facturation directe aux assureurs pour le monde connecté d'aujourd'hui.
Accessible gratuitement via un portail Web et bientôt une application mobile, le service eRéclamations de TELUS Santé offre une valeur ajoutée aux massothérapeutes admissibles ainsi qu'à leurs clientèles.

Avantages pour les clients

- Réduction des déboursés car vos clients payent seulement la portion non couverte par la compagnie d'assurance
- Réduit la paperasse en lien avec les assurances
- Réduit les obstacles financiers et peut aider vos clients à adhérer à leur plan de traitement

Avantages pour les massothérapeutes

- Réduit votre consommation de papier, ajoutez-le à votre liste d'initiatives pour aider l'environnement
- Vous aide à réduire vos frais de cartes de crédit car vos clients payent seulement la portion non couverte par la compagnie d'assurance
- Peut aider à augmenter votre taux de rendez-vous de suivi
- Vous fait profiter d'une plus grande visibilité – les professionnels de la santé utilisant eRéclamations figurent sur un [outil de recherche](#) qui a été consulté par des clients potentiels plus de 40 000 fois l'an dernier

- Service gratuit

eRéclamations en chiffres

- Plus de 21 000 massothérapeutes hors Québec utilisent déjà le service eRéclamations.
- 89 % d'entre eux recommanderaient le service à leurs pairs*.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles au service eRéclamations, les membres de RITMA doivent remplir les critères suivants :

- Avoir un minimum de 1 000 heures de formation reconnues;
- Être titulaire d'un diplôme en massothérapie depuis au moins 7 ans;
- Avoir cumulé un minimum de 25 unités de formation continue au cours des 36 mois précédant l'inscription

Vous n'avez pas 1 000 heures de formation reconnues en massothérapie? Sachez qu'il sera toujours possible de réclamer manuellement les soins de massothérapie auprès des assureurs. En effet, le service eRéclamations se veut une valeur ajoutée pour la clientèle du massothérapeute éligible.

Assureurs participants

- La Great-West
- Manuvie
- La Sun Life
- SécuritéIndemnité
- Desjardins
- Johnston Group
- Canadian construction workers union
- Régime d'assurance collective des chambres de commerce
- CINUP
- First Canadian
- GroupHEALTH
- GroupSource
- LiUna Local 183
- LiUna Local 506
- Manion
- Avantage Maximum
- Disponible en 2020 : La Capitale

[Inscrivez-vous au service eRéclamations TELUS Santé](#)

Notes légales

* Les résultats du sondage ont été obtenus pour TELUS Santé par PMG Intelligence utilisant les réponses de 1 122 professionnels de la santé inscrits à eRéclamations à travers le Canada (du 5 au 19 septembre 2018).

** eRéclamations est disponible pour les chiropraticiens, physiothérapeutes, optométristes, opticiens, psychologues et podiatres à travers le Canada et aux massothérapeutes, acupuncteurs, naturopathes, chiropodistes et thérapeutes en réadaptation physique dans certaines régions du Canada. Toutes les caractéristiques, fonctions et avantages connexes sont inhérents à la plateforme de demande de règlement en ligne de TELUS. Toutefois, il est possible que certains assureurs participants ne les prennent pas en charge.